

**INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES
EN TÊTE DE BASSIN DU RU DE SINOTTE**



YNE
Yonne Nature Environnement

MNEY
Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Yonne

2007 - 2008 et 2010

ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE

1. Définitions des zones humides

Au sens juridique, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (art. L.211-1 du Code de l'environnement) définit les zones humides comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

Le décret n°2007-135 du 30 janvier 2007 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides figurant à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

« Art. - I – Les critères à retenir pour la définition des zones humides mentionnées au 1^{er} du I de l'article L.211-1 susvisé du code de l'environnement sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région bio-géographique.

En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide. »

2. Localisation de la zone d'étude

La zone d'étude est située dans le département de l'Yonne (89) sur la commune de Venoy. Elle représente moins d'un hectare et est composée de sources (dont la première à l'origine du ru du Sinotte), des deux rives du Sinotte et de deux étangs. (Cf. ci-dessous, figure 1)

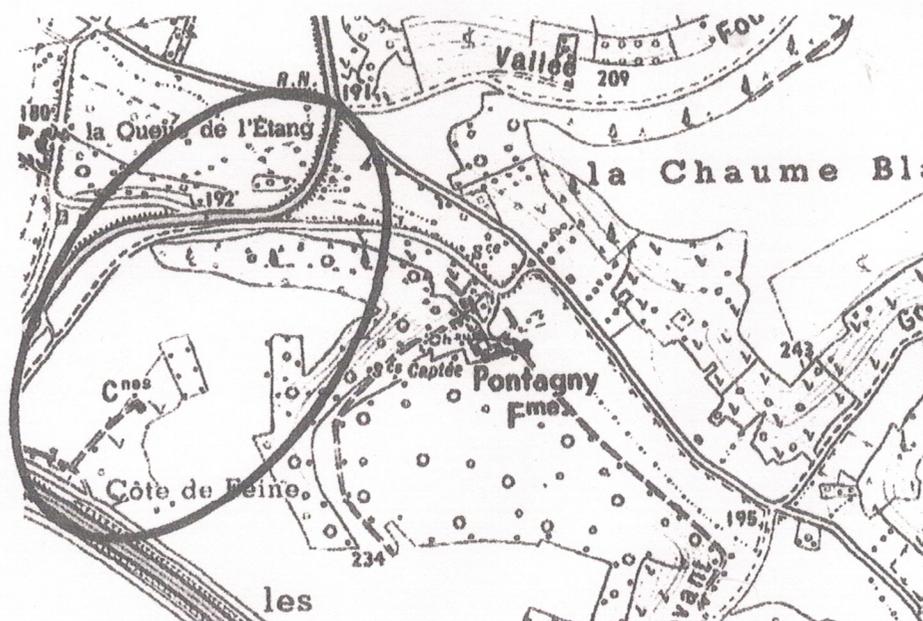


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude (CartoExplreur)

Les sources principales, à écoulement pérenne, se situent à la source Soleil levant et à la ferme de Pontagny. Toutefois le bassin versant amont est relativement étendu et englobe d'autres sources issues de vallons annexes à la vallée sèche de Sinanges. Ce bassin essentiellement rural possède néanmoins une zone d'habitat situé au hameau de Montallery (commune de Venoy).

A l'échelle du territoire, les zones humides sont très peu présentes. Ces milieux sont très localisés et recouvrent de faibles surfaces. Pourtant, ceux-ci sont des habitats essentiels à la survie de populations particulières d'espèces animales et végétales. De plus, elles assurent également des rôles essentiels dans la régulation du volume des eaux, le réapprovisionnement des nappes phréatiques, le filtrage de l'eau...

- Géologie

La zone est située sur un terrain très chaotique du fait des mouvements tectoniques qui ont provoqué des discordances entre les couches de terrain. En effet, la faille de Quenne et la faille satellite de Montigny-la-Resle se rejoignent au moulin de la Coudre, toute deux parallèles à la faille de Villeneuve-St-Salves.

Les plateaux sont formés de sols superficiels secs de type calcaires du Barrois (Portlandien) J9 :

- soit à forte pente qui sont occupés par la forêt : Soleil Levant, Goulot fourchet, Fouare
- soit à faible pente occupées par des lambeaux de pelouse : Vallon de Pontagny, débouchant tous sur la vallée bocagère du Sinotte.

L'ensemble de la zone étudiée est répertorié dans le Jurassique supérieur ou moyen, calcaires en général bien fissurés, avec des zones karstiques assez développées, entraînant des pertes partielles ou totales des cours d'eau de surface. La perméabilité est élevée et irrégulière en liaison avec l'état des fissurations.

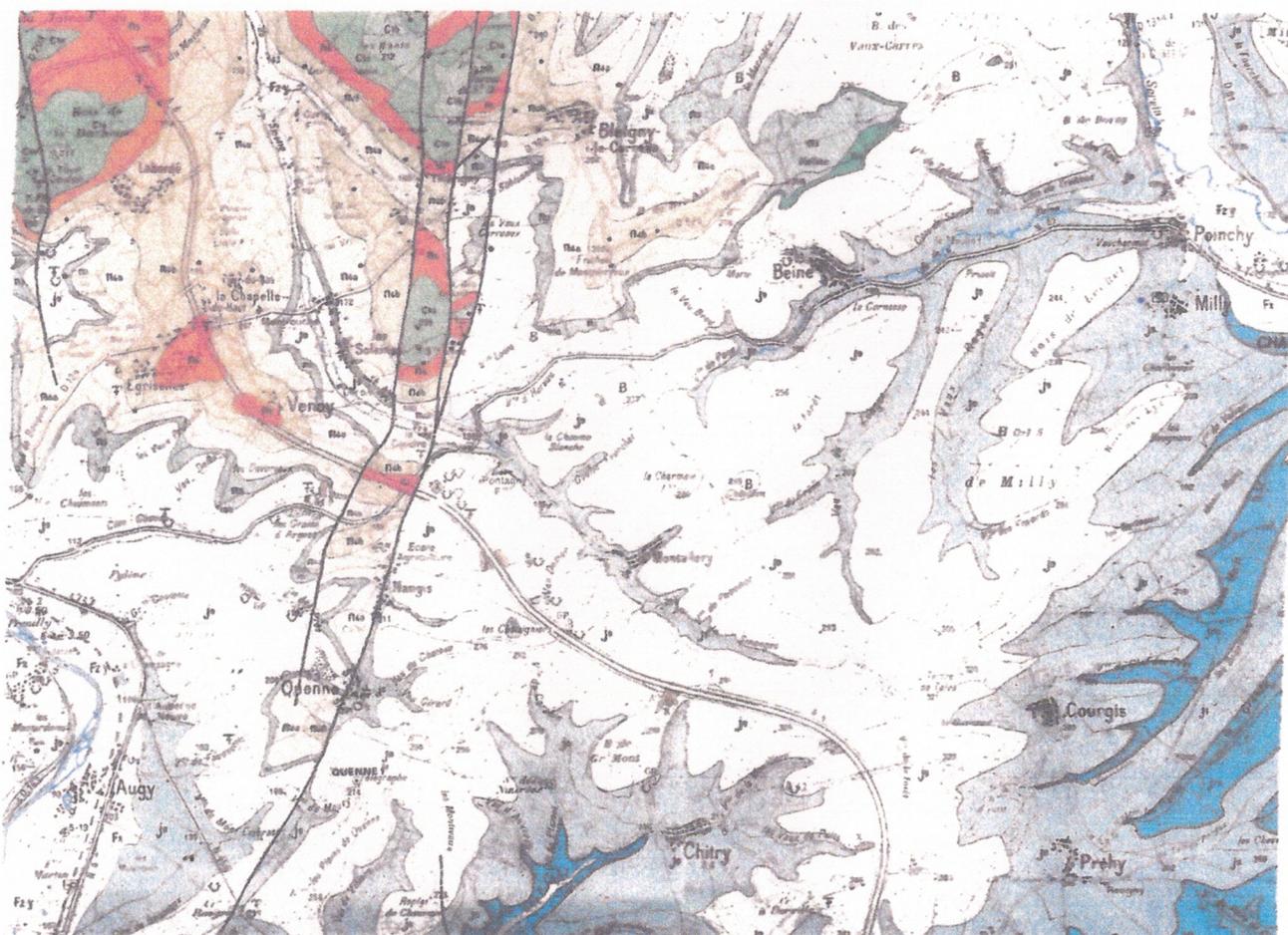


Figure 2 : BRGM n°403

Les plateaux ou coteaux de l'Auxerrois sont très poreux et fissurés. Ils sont entaillés de vallons ou ravines à fortes déclivités qui rejoignent les calcaires et marnes J8 du fond de la vallée. Les sources étudiées jaillissent entre les couches en pied de talus.

Ces zones sont donc sèches de part la nature du sol mais présentent également des forts dénivelés que lessive rapidement l'eau de pluie. La tête de bassin du ru du Sinotte est une zone très sensible et fragile où il est important de conserver les arbres, les linéaires de haies qui freinent l'érosion, protègent les sources et les zones humides.

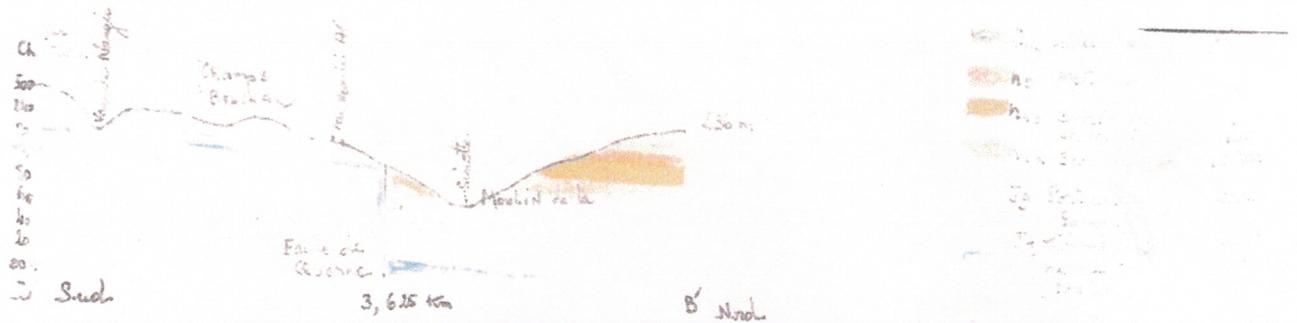


Figure 3 : Coupe géologique du site

- Contexte paysager

- 2 unités de paysages bordent la vallée du Sinotte :
- Les grands coteaux ouverts présentent des vues très étendues. Ils se composent de bois, cultures céréalières et vignes.
- Les collines boisées.

Le ru du Sinotte est en grande partie en lisière de forêt, ce qui génère une richesse biologique. En effet ces lisières ou écotones sont des zones de transition écologique entre deux écosystèmes et sont donc colonisées par des organismes appartenant aux deux milieux (*vivants et non vivants qui constituent un milieu naturel et qui interagissent les uns avec les autres*).

De plus, la structure étagée des lisières externes se compose d'une rangée d'arbres entremêlés d'arbustes et d'une bordure de végétation buissonnante et herbacée. De par leurs structures, les lisières comprennent un nombre d'espèces végétales plus important et donc une diversité floristique plus élevée que les sous-bois.

Cette diversité floristique est associée à une diversité d'habitats pour la faune qui y trouve les conditions favorables pour se reproduire, se nourrir, s'abriter ou se réfugier.



...

- L'occupation des sols

Le plan d'occupation des sols de la commune de Venoy répertorie en zone ND (Espace naturel à protéger) les grands espaces boisés et la vallée du Sinotte comprise dans la ferme de Pontagny.